Image not found or type unknown

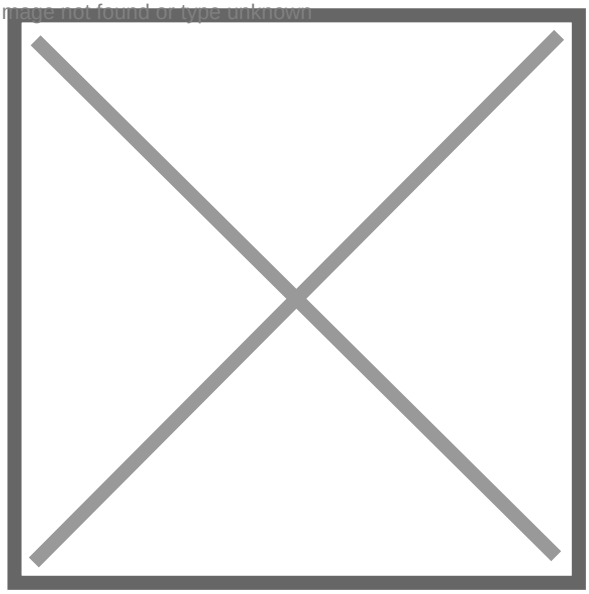

# Mon patron ne me répond pas..; que puis-je faire ?

Par **nayonka_old**, le **17/09/2007** à **16:43**

Bonjour,

Voici mon souci.. J'ai eu mon deuxième enfant et je dois reprendre mon travail le 1er octobre. J'ai décidé, pour que ce soit moins difficile, de reprendre à mi-temps. J'ai donc envoyé un recommandé avec A.R fin août, à mon patron, pour lui annoncer cette décision et lui proposer un aménagement d'horaires (en gros je demandais mon mercredi et mon vendredi et finir à 17heures les autres jours.)

Le problème c'est qu'à ce jour je n'ai aucune réponse. Je ne sais pas du coup comment m'organiser. La crèche me demande de lui dire les jours où je garde ma fille pour prévoir leur personnel et aussi me les déduire du montant mensuel, et la CAF me demande une attestion de mon employeur comme quoi je reprends à mi-temps. Je dois également m'occuper des jours de garderie pour ma grande.. enfin bref j'attends vraiment qu'il me dise OK ou me propose un autre aménagement si cela ne lui convient pas.

J'ai téléphoné plusieurs fois mais il est toujours en déplacement et de toute façon je ne pense pas qu'il veuille me répondre.
Ma question est : est-ce qu'il se met en tord de ne pas répondre à mon recommandé et puis-je considérer que "qui ne dit rien consent ??" puisque s'il n'avait pas été d'accord sur ma demande, il aurait du me répondre par écrit ??

Apparement une collègue m'a dit qu'il ne comptait pas me répondre et me prendrait dans son bureau en réunion en rentrant le 1er octobre.. Mais moi je fais comment pour m'organiser ? si jamais je dois chercher quelqu'un pour aller chercher mes filles le soir.. etc.. bref je suis

inquiète et je ne sais pas où me renseigner sur mes droits,

En vous remerciant par avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés